



## Medienmitteilung Communiqué de presse

Seiten/Pages: 1-1

**telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax •**

Berne, le 24 octobre 2011

Le Ministère public de la région Jura bernois – Seeland communique

Bienne

### **L'ancien directeur de l'hôpital est renvoyé devant le tribunal**

**La procédure menée contre l'ancien directeur du Centre hospitalier de Bienne, Paul Knecht, est terminée. Il est mis en accusation pour escroquerie, gestion déloyale et faux dans les titres. Une partie des faits a fait l'objet d'un classement de procédure désormais entré en force.**

Le Ministère public renvoie l'ancien directeur du Centre hospitalier de Bienne, Paul Knecht, devant le juge unique du tribunal régional sis à Bienne. Il est reproché au prévenu d'avoir trompé le Centre hospitalier de Bienne resp. l'ancien hôpital régional de Bienne au sujet d'heures supplémentaires amenant celui-ci à payer des indemnités trop élevées ou à créer des réserves comptables dans les bilans. Les faits reprochés se seraient passés principalement en 2007 et dans certains cas isolés en 2000. Par ailleurs, il lui est reproché d'avoir exigé qu'une partie des heures supplémentaires des années 2003 à 2008 lui soit payée avec un supplément de 25%. Il est également reproché au prévenu d'avoir comptabilisé faussement des dépenses personnelles en tant que frais professionnels remboursables. Le montant des infractions se monte à près de CHF 175'000.—.

L'ancien directeur de l'hôpital conteste l'ensemble des préventions.

Au cours de l'enquête, les soupçons concernant certains faits s'inscrivant dans le même contexte se sont avérés infondés. Aussi un classement a-t-il été ordonné. Il a également été constaté que les documents relatifs à la saisie du temps de travail manquaient ou étaient incomplets pour certaines années, ce qui a rendu l'enquête impossible sur certaines accusations portées contre Paul Knecht concernant le paiement d'heures supplémentaires qui aurait été requis à tort. Ce classement est désormais entré en force de chose jugée.

Le service des juges d'instruction I Jura bernois – Seeland (compétent à l'époque) avait ouvert une instruction en mars 2009 contre l'ancien directeur de l'hôpital de Bienne, Paul Knecht, pour abus de confiance, gestion déloyale et escroquerie. Il ressortait d'informations parues dans les médias que l'organe de révision PricewaterhouseCoopers avait relevé des irrégularités dans la gestion de l'hôpital régional de Bienne. Paul Knecht se serait fait payer dans les années 1997 à 2007 des frais et des heures supplémentaires non dus, pour un montant de plusieurs centaines de milliers de francs.

Personne de contact :  
Christof Scheurer, procureur chargé de l'information (031 380 87 14)